

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 1 sur 9

1. INTRODUCTION

L'analyse de risque général (ARG) et la directive SSE sont des documents utilisés dans la gestion du risque SSE chez Rio Tinto. Cette analyse, issue des registres de risque, est utile pour identifier et quantifier les risques présents afin d'y apporter l'encadrement nécessaire (priorité et intensité selon l'ampleur du risque). La gestion du risque communiquera les moyens de contrôles.

En conséquence, ce document est intégré à la gestion du risque en complémentarité avec l'accueil SSE régionale et les analyses de risques spécifiques (ARS) dans les usines.

Finalement, cette ARG (analyse de risque général) par famille d'activités et comprenant la directive de sécurité est valide pour 3 ans et est jumelée à votre accueil SSE RT Saguenay-Lac-Saint-Jean. Advenant des changements et selon l'ampleur de ceux-ci, ils vous seront communiqués généralement à l'occasion du lancement des travaux ou par toute autre gestion de changement appropriée, incluant l'évaluation des risques avant la tâche (PAR 5).

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 2 sur 9

2. DIRECTIVES GÉNÉRALES

ÉQUIPEMENTS LOURDS

- Le carnet de bord doit être disponible en tout temps.

PROTECTION DES MAINS

- EPP – Port de gants en bon état et appropriés pour la tâche à réaliser.
- Partage de la méthode de travail ou manutention.
- Précautions particulières (outils de coupe) – Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche.
- Éviter de mettre les mains dans la ligne de tir pour éviter les risques suivants : écrasement, éraflure, coupure, coincement.
- Attention aux risques de brûlures (produits chimiques ou métal chaud).

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 3 sur 9

3. EXIGENCES

SUR LE CHANTIER

- Tous les employés doivent réaliser un PAR 5 en début de quart ou lorsque les conditions changent pour identifier les dangers pendant les travaux et mettre en place les mesures correctives.
- Réaliser des interactions afin de s'assurer que l'employé ait identifié les risques auxquels il est exposé et qu'il a mis en place les contrôles appropriés.
- Les rencontres d'équipes et la communication efficace en SSE sont essentielles à l'amélioration durable en SSE et aident à développer une culture d'interdépendance. La façon de communiquer avant, pendant et après ces rencontres, contribue à faire des rencontres utiles à tous.
- Fournir des méthodes de travail pour approbation lorsque les tâches comportent des risques.

PERMIS

- L'entrepreneur devra obtenir une autorisation de circuler avant chaque tâche/travail.

OUTILS/ÉQUIPEMENTS

- Tous les outils/équipements devront être inspectés avant l'utilisation.
- Utiliser l'outil de la bonne façon et approprié pour la tâche.
- Ne pas tolérer d'équipement défectueux.

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 4 sur 9

4. ANALYSE DE RISQUE

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Santé	1. Biologie	Objets tranchants		Coupure. Éraflure. Infection	Notion de ligne de tir. EPP. Outils de coupe approuvés. Méthode de travail.	1- Mineur	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bois	E5	Mauvaise disposition	Utiliser contenant identifié à chaque matériau. Gestion de MDR.	1- Mineur	5- Rare	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bureau/papier/carton	E5	Mauvaise disposition	Utiliser contenant identifié à chaque matériau. Gestion de MDR.	1- Mineur	5- Rare	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Huile	E5	Pollution. Dégradation de l'environnement (fuite). Déversement.	Si fuite ailleurs sur site, déclaration au gestionnaire RT et suivre sa directive, rester sur place et délimiter le site contaminé, mettre digue pour circonscrire, utilisation d'absorbant, nettoyage immédiat et déposer la contamination dans benne étanche pour décontamination.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Éblouissement		Collision. Frappé Par. Frappé contre.	4 Clignotants. Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie. Klaxon.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Niveau faible		Collision. Frappé Par. Frappé contre.	4 Clignotants. Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie. Klaxon.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	A l'état mouillé / glissant / lisse		Chute de même niveau. Plancher intérieur peut être glissant (neige/pluie qui entre, produits chimiques).	Méthode de travail. ÉPP en bon état. Absorbant granulaire.	2- Moyen	4-Improbable	Faible

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 5 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Piétons	C3	Frappé par. Frappé contre (véhicule).	Zone piétonnière. Voir et être vu. EPP. Signalisation (ruban et cônes, etc.). MAT	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Terrain irrégulier ou accidenté		Pente de déchargement : déplacement involontaire du véhicule (frappé par, écrasement)	Cales de roues obligatoires. Clé verrouillée dans une boîte au besoin. Frein à main.	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Co activité		Frappé par. Frappé contre (véhicule).	Attention aux zones de chargement et déchargement : Il est important de se référer à la procédure du secteur concernant la Coactivité piétons/ véhicules. Zone piétonnière. Voir et être vu. Délimitation zone de chute sur 360 Degré pour interdire l'Accès à toute personnes non autorisé y compris le conducteur. Communications avec le centre. Signaleur avec dossard au besoin	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	6. Ergonomie	Utilisation d'outils à main	B3	Frappé contre. Écrasement lors utilisation de tendeurs.	Port des gants. Éviter d'être dans la ligne de tir. Éviter effort excessif.	1- Mineur	3- Possible	Faible
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Glacé		Chute. Blessures (piéton). Frappé par. Frappé contre (véhicule).	Abrasif. Déglaçage. ÉPI (bottes appropriées et en bon état). Crampon. Respect des règles de circulation. Signalisation. Limite de vitesse. Entretien régulier par tiers.	2- Moyen	4-Improbable	Faible

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 6 sur 9

Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute de même niveau	C4	Chute au sol,	Élever les obstacles & les pièges. PBO. Visualiser le sol.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute de hauteur	C4	Chute de niveaux différents.	Utilisation aire de détoilage si existante L'accès au chargement de la remorque ou véhicule est sécuritaire (escalier mobile ou fixe, marche, échelle fixe, escabeau, etc) Trois points d'appui.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute d'objet/matériel	C6	Écrasé par. Frappé par.	Délimitation zone de chute sur 360 Degré pour interdire l'Accès à toute personnes non autorisé y compris le conducteur. Respect des zones piétonnières.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	8. Gravité	Stabilité de la charge	C6	Renversement. Écrasé par. Frappé par.	Délimitation zone de chute sur 360 Degré pour interdire l'Accès à toute personnes non autorisé y compris le conducteur. Respect des zones piétonnières. S'assurer que le chargement est stable avant et après le désarrimage Tous les équipements utilisés pour le chargement – déchargement ont la capacité et les caractéristiques requises pour les manutentions	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Perforation		Coupure. Écharde. Lésion,	Notion de ligne de tir, EPP, outils de coupe approuvés	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Points de pincement		Écrasé par, coincement, contusion	Notion de ligne de tir, EPP, protocole applicable, MAT	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Carburant diesel	E5	Déversement	Trousse contre déversement. Déclaration obligatoire à la sûreté. Endiguer la fuite. Rapport d'inspection.	2- Moyen	4-Improbable	Faible

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 7 sur 9

Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Essence	E5	Déversement	Trousse contre déversement. Déclaration obligatoire à la sûreté. Endiguer la fuite. Rapport d'inspection.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Huiles	E5	Déversement	Trousse contre déversement. Déclaration obligatoire à la sûreté. Endiguer la fuite. Rapport d'inspection.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Équipement lourds (Camion, chargeuse, niveleuse, pelle, etc.)	C3	Frappé contre. Frappé par.	Respect règlements circulation. Voir et être vu. EPP. Formation. Permis de conduire. Inspection véhicule. Éviter ligne de tir. Suivre les règlements.	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Trains	C3	Frappé contre. Frappé par.	Respecté les traverses de chemin de fer. Suivre les règlements.	3-Sérieux	4- Improbable	Modéré
Régional	Sécurité	20. Autres	Autre:		Chute de glaçons dans aires circulation	Respect des zones à risque. Routes d'inspection par un tier. Utilisation des passages piétonnier.	3-Sérieux	4-Improbable	Modéré

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 8 sur 9

5. ATTESTATION DE LECTURE - ARG GROS TRANSPORTEUR RT SLSJ (Validation avec l'équipe formation)

Titre du projet ou des travaux : _____

Description : _____

Lieux de travail : _____

Période d'exécution : _____ Titulaire de contrat : _____

Entrepreneur : _____

Nom (lettres moulées)	Date de naissance	Signature	Entreprise	Date

J'atteste que mes employés ont tous pris connaissance de la présente ARG et qu'ils seront affectés selon la tâche à effectuer.

Titre / Nom

Date

* Une fois complétée, envoyez l'attestation à Cognibox par courriel à [**documents@simexperts.com**](mailto:documents@simexperts.com)

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Système de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	RTA-ATL-FOR-07-22-09
Famille – Gros transporteur	Page 9 sur 9

6. RÉVISION

Version No	Description du changement	Impact SSE [Q]		Révisé par	Date
		Oui	Non		
R00F	Document initial - Gestion de changement. ARG-ARS (août 2015).doc	x		Comité de travail / SSTG	2015-09-09
R01	Révision complète	x		Luc Misson / Jean-Denis Côté	2021-04-02
R02	Ajout de moyen de contrôle pour chargement et déchargement	x		Luc Misson	2022-10-12